



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre l'âgisme

Question au Gouvernement n° 2539

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'ÂGISME

M. le président. La parole est à Mme Audrey Dufeu Schubert.

Mme Audrey Dufeu Schubert. Trop souvent présenté comme un choc, un « péril blanc », ou encore comme une charge financière, le vieillissement serait une maladie, voire un mal pour notre pays. Ces propos fréquemment entendus sont le reflet de craintes personnelles et d'un grand désarroi collectif face à l'avancée en âge.

Nos institutions, nos organisations et nos politiques contribuent de manière involontaire à gommer les particularités de nos concitoyens parce qu'ils vieillissent et deviennent doucement invisibles.

Nous devons nous enrichir de leur vécu et de leur histoire de vie. Car le vieillissement est une chance, il est universel et nous concerne tous. Dans un monde basé sur l'instantané et la performance, nous devons cesser de stigmatiser les personnes à cause de leur âge si nous voulons réconcilier les générations.

Nous devons faire évoluer la situation, de récents travaux l'affirment, que ce soit le rapport présenté par Dominique Libault à la suite de la concertation nationale sur le grand âge, celui de Myriam El Khomri sur l'attractivité des métiers du grand âge, ou encore ceux de mes collègues Monique Iborra sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD – et Annie Vidal sur les aidants. Je vous ai moi-même remis un rapport contenant quatre-vingt-six propositions sur l'âgisme et la longévité.

C'est au prix d'efforts concertés et coordonnés que la place des aînés dans la société trouvera un sens renouvelé. Comme celle de la transition écologique, la question de la transition démographique a longtemps été éludée et reporté. Sans doute est-ce notre quête d'immortalité qui nous empêche de construire la société de la longévité.

Une nouvelle forme de cohésion sociale doit se construire, au service des trois grandes transitions que nous traversons : l'environnement, le numérique et, bien évidemment, la transition démographique. Elles ne sont pas dissociables. Nous devons trouver un point d'équilibre pour une société réellement durable.

Comment comptez-vous donc, madame la ministre des solidarités et de la santé, changer le regard sur le grand âge ? Quelles formes votre action prendra-t-elle au cours des prochains mois ? L'Assemblée nationale et les Français souhaitent avoir des réponses car oui, il y a bien urgence. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. Sébastien Leclerc. Merci d'avoir posé la question !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Merci de cette question, madame la députée. Elle me donne, tout d'abord, l'occasion de saluer votre travail sur la place des personnes âgées dans notre société et sur les moyens de réussir la transition démographique. Les préconisations de votre rapport, très concrètes, nourrissent actuellement la stratégie sur le grand âge et l'autonomie, ainsi que le projet de loi qui en découlera en 2020.

Je pense notamment à la meilleure représentation des personnes âgées dans les conseils d'administration des établissements de santé ou médico-sociaux, les EPHAD et les hôpitaux. Vous évoquez également la reconnaissance sociale et sociétale de nos aînés et vous avez raison : il nous faut, collectivement, changer de regard sur le vieillissement.

Vous proposez aussi des solutions d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'établissement. Développer l'habitat inclusif est effectivement un axe sur lequel nous travaillons avec Sophie Cluzel...

M. Sébastien Leclerc. Nous sommes sauvés !

Mme Agnès Buzyn, ministre . . . parce que de nombreux Français souhaitent expérimenter ce modèle de cohabitation.

Enfin – et peut-être cet enjeu est-il encore plus important aujourd'hui qu'hier – vous abordez la question de la réconciliation entre les générations. Le Gouvernement partage votre préoccupation : l'isolement social des personnes âgées doit être combattu. C'est, vous le savez, un facteur de perte d'autonomie et de dépendance. Ce combat est donc un axe majeur de la prévention de la perte d'autonomie que je présenterai dans quelques semaines.

Votre rapport, madame la députée, propose une vision inédite du vieillissement et de la place des personnes âgées. Vous y levez un certain nombre de tabous, et il ne fait aucun doute que plusieurs de vos propositions trouveront une traduction concrète dans le projet de loi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Dufeu](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2539

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 décembre 2019](#)